

Arrêté fédéral
approuvant les Accords entre la Confédération suisse
et la Communauté économique européenne ainsi que les
Etats membres de la Communauté européenne
du charbon et de l'acier

(Du 3 octobre 1972)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le message du Conseil fédéral du 16 août 1972¹⁾,

arrête:

Article premier

¹ Les accords suivants, signés le 22 juillet 1972, sont approuvés:

- l'accord entre la Confédération suisse et la Communauté économique européenne;
- l'accord entre la Confédération suisse et les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

² Le Conseil fédéral est autorisé à ratifier ces accords.

Art. 2

Le présent arrêté est soumis au vote du peuple et des cantons.

Ainsi arrêté par le Conseil national

Berne, le 3 octobre 1972

Le président, **Vontobel**

Le secrétaire, **Hufschmid**

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats

Berne, le 3 octobre 1972

Le vice-président, **Lampert**

Le secrétaire, **Savant**

20785

Arrêté fédéral approuvant les Accords entre la Confédération suisse et la Communauté économique européenne ainsi que les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (Du 3 octobre 1972)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1972
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	42
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.10.1972
Date	
Data	
Seite	1024-1025
Page	
Pagina	
Ref. No	10 100 335

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.